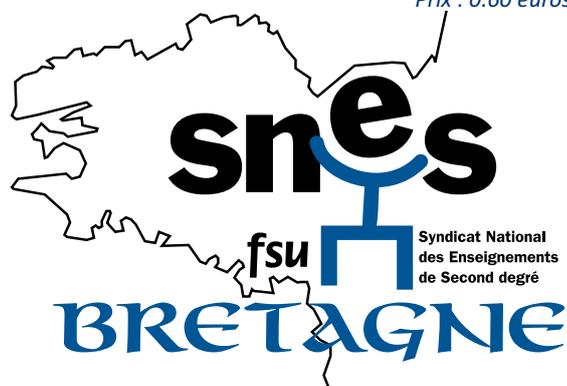


SPÉCIAL CPE

Dossier réalisé par Catherine Flant, Thibaut Gelati, Yves Forton, Pierre-Yves Moré, Sandrine Pemp.

Ce numéro est adressé à l'ensemble des CPE de l'académie, syndiqués ou non, pour rendre compte de l'activité syndicale du SNES-FSU pour la catégorie.



Édito Circulaire de mission 2015 : promesse tenue ?



Plusieurs fois annoncée et toujours attendue, la nouvelle circulaire de mission des CPE n'aura pas fait l'économie de la concertation. Après une nouvelle réunion le 25 juin, le ministère a adressé une version du projet qui reprend l'essentiel des avancées obtenues suite aux interventions du SNES-FSU : **la contribution à la politique éducative, le suivi**

de l'élève et l'organisation de la vie scolaire sont les trois domaines de responsabilité des CPE en cohérence avec le référentiel de compétences professionnelles et dans la philosophie de la circulaire de 1982. Les SNES-FSU a œuvré pour que la dimension éducative du métier soit renforcée, le CPE concepteur de son activité reconnu et pour que les dérives managériales qui pesaient sur le métier soient évitées (pas de CPE chef de service, pas de projet vie scolaire).

Les progrès déjà actés dans les échanges avec le ministère viennent de s'enrichir d'un nouveau succès à mettre au profit de nos représentants nationaux : **l'inscription de la définition de l'emploi du temps hebdomadaire dans la circulaire soit 35 h TTC (toutes tâches comprises).** L'obstination du SNES-FSU, qui n'a cessé de réaffirmer son refus de dissocier missions et conditions d'exercice de ces mêmes missions, est enfin récompensée.

Le ministère doit maintenant concrétiser ces discussions en publiant la circulaire, afin de clarifier de nombreux contentieux, sources de tensions avec la hiérarchie, et ouvrir des perspectives porteuses d'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble de la profession.

Très bonne rentrée à toutes et tous.

Pierre-Yves Moré
21 août 2015

Rencontres syndicales sur le métier de CPE

Pour mettre en œuvre une demande exprimée lors des conseils syndicaux départementaux de mars dernier, nous avons programmé des réunions départementales d'une journée en novembre-décembre. Nous les appellerons « rencontres départementales sur le métier de CPE ». Ces réunions départementales ont pour but de créer une dynamique syndicale au plus près des collègues pour favoriser une expression et une réflexion sur le métier, ancrée dans la réalité et dans l'actualité. Le besoin pour cette dynamique, nous paraît réel, parce que, complémentaire avec les instances portées par l'institution (groupe de secteur...). Un outil proposé par le SNES-FSU, dont la profession pourra se saisir pour s'exprimer, débattre et déterminer les formes appropriées pour revendiquer.

Rencontres départementales
(Inscription par mail à s3ren@snés.edu)

Rennes - 10 novembre 2015

Brest - 17 novembre 2015

Quimper - 19 novembre 2015

Vannes - 24 novembre 2015

Saint-Brieuc - 1^{er} décembre 2015

3^{ème} Rencontres Nationales sur le métier de CPE : Paris le 18 novembre 2015

Stage académique CPE : Rennes, janvier 2016

IMPORTANT POUR VOTRE CARRIÈRE

CAPA avancement : décembre 2015

CAPA Hors classe et contestation de notes : avril 2016

Mouvement inter : saisie des vœux décembre 2015

GT « Moyens EDU » (préparation de rentrée) : mars 2016

Mouvement intra : saisie des vœux avril 2016

Mouvement TZR - Contractuels : début-juillet 2016

Affectation des stagiaires : mi-juillet 2016

Lire aussi le Snés Bretagne de rentrée



Les CAPA

Avancement : des débats et des règles.

Le SNES-FSU revendique une redéfinition des grilles de promotions (voir encadré ci-contre) pour plus d'équité entre les collègues et une revalorisation des carrières. En l'état actuel de la réglementation, nous veillons au respect des droits de chacun, en contrôlant l'application de ces règles par l'administration. Lors de la CAPA de janvier dernier, nous avons validé le projet du rectorat : les règles avaient été scrupuleusement appliquées jusqu'à ce que les élus du SGEN-CFDT (avec le soutien de la CGT et de l'UNSA) proposent d'attribuer une toute dernière promotion issue d'un reliquat, selon des principes qui échappent aux règles appliquées aux autres promotions. Le SNES s'y est opposé sans succès. Nous aurions pu soutenir cette proposition si l'administration s'engageant dans cette voie avait pu garantir l'égalité de traitement pour tous. Nous nous opposerons systématiquement avec la même vigueur aux tentatives d'enlever des droits au plus grand nombre au bénéfice de certains. Nous défendrons toujours l'égalité

de traitement et la transparence, dans les opérations de gestion de carrière, dans l'intérêt de l'ensemble des collègues. Dans cette affaire, certains collègues se sont sentis lésés par ce traitement inhabituel.

Le SNES-FSU revendique :

« une revalorisation immédiate du point d'indice, la refonte de la grille indiciaire pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications, en 11 échelons avec des débuts de carrière revalorisés à l'indice 495, et l'intégration des actuels indices terminaux de la hors classe, pour permettre à tous d'atteindre l'indice terminal de ce corps. »

Le détail des règles actuelles peut être consulté dans le mémo CPE, consultable en ligne, par les syndiqués, sur le site www.snes.edu

Hors classe : des progrès à confirmer !

Nous nous réjouissons du maintien de l'augmentation du nombre de promotions accordées par le ministère à l'académie (23 en 2015) pour résorber le retard de notre académie pour l'accès à la hors classe.

Nous avons obtenu en séance que soient prises en compte les situations de plusieurs collègues au 11^e échelon (certains depuis plus de trois ans), proches du départ à la retraite (dont des ex CE). Ces améliorations constituent, par ailleurs, une avancée pour l'ensemble de la catégorie dans la mesure où elles contribuent à résorber partiellement le retard dans notre académie. Le SNES a été rejoint dans ces demandes par la CGT.

Ces avancées, essentielles, sont pour autant incomplètes à deux titres !

Le rythme du rattrapage doit être accéléré pour combler le retard accumulé dans l'académie dans le corps des CPE,

comme chez les certifiés. À l'issue de la CAPA 2015, 15 CPE au 11^e échelon, dont 6 depuis plus de trois ans n'ont pas été promus. Avec un contingent analogue, l'an prochain, l'académie aurait la possibilité de résorber une part essentielle de ce retard. Nous avons alerté le Rectorat, sur la nécessité de ne pas laisser passer cette opportunité de favoriser l'accès pour tous à la hors classe.

Nous avons demandé que la situation de collègues écartés de la promotion par le rectorat (avis satisfaisant) puisse être examinée et objectivée au regard de l'ensemble de la carrière, pour leur permettre d'accéder à la promotion à laquelle le ministère leur reconnaît le droit.

Conseil : pour faire le point sur votre situation, prenez contact avec la section académique ou un des élus CPE de votre département.



Stage académique CPE du 27 janvier 2015 : une trentaine de collègues réfléchissent sur la scolarisation des enfants de famille populaire et les nouveaux textes sur le métier de CPE.



Pour plus d'information, consultez le *mémo CPE* sur le site du SNES :

<http://www.snes.edu/Le-SNES-et-les-CPE-un-peu-d.html>

(lien accessible aux adhérents)

Les postes et le Mouvement

GT moyens EDU

Étapes préparatoires pour l'organisation de la rentrée, les groupes de travail « moyens éducation » sont l'occasion de contrôler les créations et suppressions de postes de CPE et d'ASEN dans l'académie. Le SNES est le seul syndicat à assurer une présence d'élus CPE dans chaque département, à faire un travail préparatoire et à intervenir face à l'administration sur toutes les situations dont il a eu connaissance. Nous y dénonçons systématiquement le manque de moyens chronique dans les établissements (9 établissements sans CPE, une trentaine d'autres avec plus de 600 élèves et un seul CPE). Dans les **Côtes-d'Amor**, les services de la DSDEN ont enfin entendu le SNES qui demandait la suppression des postes à compléments de services. Quatre des huit postes à compléments de service seront supprimés à la prochaine rentrée. Deux des quatre restants devraient l'être à la rentrée suivante. Dans le **Finistère**, en revanche, contrairement à l'an dernier (nous avons empêché la suppression d'un poste au Lycée Brizeux à Quimper) la DSDEN choisit de faire plus à moyen constant. Ainsi, la création d'un poste, au collège de Victoire Daubié à Plouzané et la création officielle d'un poste à l'Internat de Lanroze-Vauban Brest, se fait au détriment d'un poste au Lycée Vauban (partiellement compensé par la création d'un moyen provisoire à mi-temps, qui pourra donc à tout moment être supprimé par la suite) et un poste au lycée Lesven de Brest. Ces suppres-



sions se font au détriment des importants besoins dans ces établissements. La politique de gestion de la pénurie n'a que trop duré, nier le travail des collègues en lycée n'est pas la solution pour combler le déficit de poste en collège et maintenant dans d'autres lycées ou LP.

En **Ille-et-Vilaine**, la tension s'exprime aussi dans le GT, à l'exception de l'administration, tous le monde (y compris les représentants des chefs d'établissements) s'accorde pour dénoncer le manque criant et insupportable de postes de CPE et d'ASEN. L'explosion démographique dans le département (plus qu'ailleurs) n'a pas été suivie des créations de postes, qui auraient dû l'accompagner. Résultat, une vingtaine de collèges de plus de 600 élèves n'ont toujours qu'un seul CPE dans le département. Nous sommes encore trop loin de notre revendication de « un CPE pour 250 élèves ».

Au terme d'une longue lutte menée par les collègues du lycée Vauban avec le soutien des sections départementales et académique du SNES-FSU, le Recteur est finalement revenu provisoirement sur cette mesure de carte. Nous consacrerons un article plus détaillé sur cette action de résistance exemplaire dans notre prochaine publication.

Bilan du mouvement

Avec 34 collègues nommés pour la rentrée 2015 dans la catégorie en Bretagne (deux sessions de stagiaires issus du concours externe étaient participants obligatoires), 135 candidats (environ 30 % de plus que d'habitude) et 20 postes vacants en établissement, le mouvement 2015 s'annonçait exceptionnel. Promesse tenue ! 64 collègues ont obtenu une mutation, dont 49 en poste fixe et 15 en zone de remplacement. 27 collègues déjà en poste fixe ont profité de cette dynamique et obtenu une mutation dans le même département (23) ou ont changé de département (4). Pour eux le mouvement s'est débloqué cette année. Cela n'a malheureusement pas été le cas pour tout le monde. Les difficultés les plus importantes ont été rencontrées dans le 29 et dans le 22, cette année, en raison du différentiel entre le nombre de postes ouverts et la demande des collègues pour ces départements. Nous avons alerté la DASEN 29 et le rectorat plusieurs mois à l'avance, à diverses reprises. Notre travail préparatoire et notre connaissance du terrain nous ont amenés à proposer des solutions concrètes et adaptées pour débloquer la situation dans ces départements. Nous n'avons malheureusement pas été entendus sur ce point.

Grâce aux propositions du SNES-FSU le projet initial a été amendé au profit d'un plus grand nombre de collègues. Lors du travail préparatoire, nous avons décelé une anomalie qui « dégradait » un collègue dans ses vœux. Ce qui nous a amenés à exiger qu'il soit rétabli dans ses droits. Face au refus de l'administration, nous avons demandé l'arbitrage du Recteur, qui finalement nous a donné raison. Nous avons une nouvelle fois fait respecter les règles du mouvement.

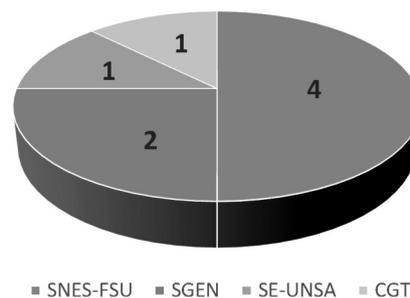
Nous constatons une augmentation importante du nombre de collègues affectés en ZR : 22 (dont 15 entrants pour la rentrée prochaine) cela permettra de mieux satisfaire les besoins de remplacements, ce dont nous nous réjouissons, même si cela ne sera pas sans conséquence

Enfin, le nombre de recours lors de la révision d'affectation a explosé cette année : 15 (soit plus de 10 % des candidats). Nous avons interpellé le rectorat sur le malaise que cela traduit. Dans un contexte de croissance démographique, le manque de moyens et les tensions au quotidien pèsent sur les collègues pour lesquels la mutation devient la seule issue d'échapper à des conditions d'exercice de plus en plus compliquées.

Bilan des élections professionnelles

Le SNES-FSU est l'organisation qui bénéficie le plus en nombre de voix de l'augmentation de la participation (progression de plus de 20% des suffrages exprimés). Elle reste majoritaire avec quatre sièges (deux pour le SGEN, un pour la CGT, un pour l'UNSA). Nous remercions l'ensemble des collègues pour cette mobilisation. Nous porterons la parole de la profession fort de la légitimité qui nous a été confirmée.

Répartition des sièges



	Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés
Voix	404	274	7	267
%		67,82 %	1,73 %	66,09 %

	SNES-FSU	SGEN	FO	SE-UNSA	CGT	SUD
Voix	117	50	21	25	45	9
%	43,82 %	18,73 %	7,87 %	9,36 %	16,85 %	3,37 %
Sièges	4	2		1	1	

Formation des nouveaux élus



Témoignage de Catherine Flant CPE au collège Yves Coppens à Lannion, nouvellement élue.

Catherine, comment se passe ta prise de fonction ?

Je découvre le fonctionnement des CAPA et les enjeux de ces dernières : faire vivre les notions de parité, de transparence et d'égalité de traitement entre les collègues. Cela implique un véritable travail de fond des élus en trois temps. Avant la CAPA : connaître les dossiers des collègues, les vérifier, prendre contact avec eux. Pendant la CAPA : exercer un contrôle pour vérifier l'égalité de traitement des collègues et éviter l'arbitraire. Après la CAPA : rendre compte, contacter les collègues syndiqués ou qui nous ont sollicités. Les conseils et l'expérience des anciens sont essentiels pour nous accompagner, nous les nouveaux élus. On se sent parfaitement intégrés dans l'équipe.

J'ai participé en février à un stage national de deux jours à Paris portant sur la formation des commissaires paritaires. Ce stage dense et intéressant a tracé le cadre, les missions des élus, le rôle des instances auxquelles ils participent, tout en rappelant que c'est aussi le lieu pour le SNES de faire avancer les revendications collectives par le biais de la lecture des déclarations préliminaires.

Ce stage fut l'occasion de rencontres et d'échanges avec les élus des autres académies et de constater le réel engagement de tous à faire vivre l'action syndicale du SNES dans ces instances et leur souci constant d'être à l'écoute de la profession.

ASEN : remplacements courts

Suppléances des ASEN : véritable casse-tête pour les établissements.

Qui n'a pas été confronté à l'in vraisemblable casse-tête des contrats courts pour les ASEN ? Quand après d'âpres discussions avec le rectorat l'établissement obtient « quelques heures » de suppléance, les complications commencent parfois...

Les établissements doivent alors « jongler » avec les notions de JETP, module ASSED, heures effectives, etc. pour au final ne pas pouvoir rémunérer la totalité du temps de travail nécessaire et se retrouver, avec des plages horaires non couvertes. Ce carcan ne permet pas de disposer des moyens de surveillance essentiels pour l'encadrement des

élèves. La sécurité l'emportant, c'est toutes les activités à caractère éducatives ou pédagogiques, qui sont le plus souvent reportées.

Nous dénonçons ce système, source de complications et revendiquons l'attribution de moyens de remplacements correspondant aux besoins réels de fonctionnement, afin de pouvoir rétribuer chaque heure pour toutes les absences de droit.

Sandrine Pemp et Catherine Flant.

ASSED : module de gestion des Assistants d'Éducation.

JETP : Jour Équivalent Temps Plein.

